

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTÉ - EGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 24 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq,
le vingt-quatre septembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20250924_6

↳ **Règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine - Modifications.**

Date de la convocation

▪ 18 septembre 2025

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme DUQUESNE Cécile, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie,
LAVIÉVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure,
MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART
Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme DREUSLIN Estelle	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
Mme HECTOR Ludivine	à	Mme DUQUESNE Cécile
M. LEPRÊTRE Médéric	à	Mme KOROL Renée
Mme GUILLOU Elodie	à	M. JOLIE Pascal
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absents excusés sans procuration

Mme BARDEAUX Sandrine
Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUËSE Aurélien.

A été nommée secrétaire de séance

Mme DUQUESNE Cécile

SERVICE PETITE ENFANCE

<p>RÈGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DU MULTI-ACCUEIL NOUGATINE MODIFICATIONS</p>
--

Les services de la Protection Maternelle et Infantile du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais et de la Mutualité Sociale Agricole ont élaboré en mars 2022 une trame de règlement de fonctionnement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant.

Certains articles du règlement de fonctionnement actuel nécessitent une adaptation formelle telle que prévue dans le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération.

En conséquence,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

APPROUVE les modifications du règlement de fonctionnement du multi-accueil Nougatine.

Pour extrait certifié conforme,

La secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjointe au Maire,
Cécile DUQUESNE.

#signature#